

Parlement européen : les salopards votent la prolongation du pass sanitaire

écrit par Christine Tasin | 24 juin 2022



Le pass sanitaire européen, sur l'écran d'un téléphone portable, le 4 juillet 2021 - Olivier MORIN © 2019 AFP



Le pass sanitaire européen, sur l'écran d'un téléphone portable, le 4 juillet 2021 - Olivier MORIN © 2019 AFP

Hosannah ! Ils ont "trouvé un accord", les prétendus élus du peuple soumis au lobbying et à Pfizer via Der Leyen (tiens je n'avais jamais fait le rapprochement entre le nom de la Ceausescu femelle et "Lügen", le mensonge)...

Et pour que ça passe mieux, ils te votent ça en juin quand tout le monde, ayant retrouvé une vie normale, dort sur ses 2 oreilles, assuré de ne pas revivre l'horreur de la dictature sanitaire. Et puis les medias complices en parlent à peine, glissant cela entre une mensonge de Macron et les dernières aventures des Insoumis en goguette à l'Assemblée.

Nombre de pays ont renoncé au pass ? Der Leyen et Macron (encore Président de l'UE) n'en ont cure.. Ils se sont engagés auprès de Pfizer, l'OMS, Davos, Gates et compagnie à vacciner toute la population de l'UE jusqu'à ce que mort s'ensuive !

Alors à coups de discussions, de négociations, de bouche en cul de poule, de mensonges et de manipulations, ils ont réussi à convaincre suffisamment de mauvais coucheurs pour qu'ils disent "oui"...

Et il n'est pas sûr qu'entre les 20 LR qui n'ont pas suivi l'anti pass vaccinal Olivier Marleix devenu le chef du groupe, quelques indépendants avides de retour sur investissement et un certain nombre de dégénérés de la

Nupes adorant imposer des choses à ces salopards de Blancs Macron n'ait pas la majorité pour nous l'imposer à nous aussi, et carrément sous forme de pass Vaccinal. Ils en parlent trop depuis la fin des législatives (il n'y a pas de hasard) pour qu'il ne faille pas s'attendre et au pire et à une bataille rangée au Palais Bourbon et, j'espère, aussi dans la Rue !

L'accord politique trouvé ce lundi soir doit encore être formellement endossé par le Parlement européen et le Conseil de l'UE (représentant les Etats membres), pour une application d'ici le 30 juin.

C'est juste "au cas où" qu'ils disent... Au cas où émergerait un nouveau variant préoccupant. (Ben voyons !)

Nous espérons et souhaitons naturellement ne pas avoir à l'utiliser et, sinon, que ce soit seulement temporairement. (Et mon cul, c'est du poulet ?)

l'accord conclu aujourd'hui nous aidera à continuer de faciliter les voyages libres et sûrs, si une augmentation des infections oblige les États membres à réintroduire temporairement des restrictions", que temporairement ? Ils nous prennent vraiment pour des cons ! (C'est cela, oui)

Le Parlement européen et les Etats membres se sont mis d'accord lundi pour prolonger d'un an, jusqu'en juin 2023, le règlement sur le certificat Covid numérique de l'UE destiné aux voyages au sein de l'Union, ont annoncé les institutions européennes.

De nombreux Etats membres ont cessé de l'exiger pour entrer sur leur territoire. Mais "les législateurs européens veulent garantir que les citoyens européens puissent circuler librement au cas où émerge un nouveau variant préoccupant", explique le Parlement dans un communiqué.

Le règlement mettant en place ce certificat sanitaire commun, attestant d'une vaccination contre le Covid-19, d'un test négatif ou d'une infection dans les six derniers mois, est entré en vigueur le 1er juillet 2021 et devait expirer le 30 juin 2022. La Commission européenne a proposé en février de le prolonger d'un an.

“Nous aider à continuer de faciliter les voyages libres” (Ils osent parler de liberté ! Les salauds ça ose tout !)

“La situation épidémiologique peut changer rapidement, et le certificat Covid numérique de l’UE a été un instrument clé pour nous aider à traverser des situations fluctuantes”, a expliqué le commissaire européen en charge du dossier, Didier Reynders.

“Nous sommes déterminés à revenir à une libre circulation sans restriction, et nous nous félicitons de la décision prise par certains États membres de lever toutes les restrictions de voyage, y compris la présentation d’un certificat Covid”, a-t-il poursuivi.

Pour autant, “l’accord conclu aujourd’hui nous aidera à continuer de faciliter les voyages libres et sûrs, si une augmentation des infections oblige les États membres à réintroduire temporairement des restrictions”, a souligné le commissaire.

Fin 2022, la Commission devra publier un rapport sur le certificat Covid, qui pourra être accompagné d’une proposition pour écourter la période d’application du règlement, en fonction de l’évolution de la situation épidémiologique.

https://www.bfmtv.com/sante/covid-19-l-ue-trouve-un-accord-pour-prolonger-d-un-an-le-pass-sanitaire-europeen_AD-202206140020.html